

FESTIVAL NATIONAL DU FILM SCOLAIRE 2025

RÈGLEMENT

Qui peut participer ?

Le festival est ouvert aux écoles, collèges et lycées de toutes les académies de France et hors de France. Les enseignants peuvent inscrire une classe entière ou un groupe d'élèves.

Le festival est également ouvert aux MJC, centres culturels et toute autre structure travaillant avec des élèves en âges d'être scolarisés.

Ce festival est l'occasion pour les enseignants :

- D'enrôler les élèves dans un projet en lien avec l'éducation à l'image.
- De s'approprier les techniques de conception et de réalisation d'une oeuvre audiovisuelle.
- D'intégrer dans l'enseignement des outils d'apprentissage numérique.
- De créer un projet de classe ou d'atelier dynamique et motivant.

Accompagnement

Les participants peuvent bénéficier d'un accompagnement, proposé par l'association Court Toujours, via une offre du Pass Culture.

etablisements@festivalfilmscolaire.com pour plus de renseignements.

Catégorie « Égalité »

Le thème de l'édition 2025 est « Égalité » : à travers la réalisation d'un film (fiction, animation, documentaire, etc...), les élèves devront traiter de la thématique du sport dans un film d'une durée de 12 minutes maximum.

Catégorie « Coup de Coeur »

Sans contrainte ni de temps ni de thème, cette sélection offre aux jeunes cinéastes la possibilité de présenter leurs créations des trois dernières années.

La Réalisation

- Les projets peuvent être réalisés en classe entière ou en groupe.
- Il n'y a pas de nombre limite de projets acceptés par établissement.
- La durée du film doit être de 5 à 7 minutes, générique compris pour la catégorie « Sport »
- Pas de contrainte ni de thème ni de temps pour la catégorie « Coup de Coeur »
- Toutes les formes sont acceptées : fiction, documentaire, film d'animation...
- Les musiques utilisées et les images intégrées à la réalisation doivent être citées au générique.
- Les enseignants sont responsables des films présentés. Ils doivent impérativement envoyer au festival les autorisations de droit à l'image des participants, ainsi que le document « Implication des élèves » rempli et complété (à retrouver sur le site internet du festival).

La Réception des films

Le fichier du film, d'une résolution d'images de 1080p minimum doit être transmis via un lien de visionnage, en suivant la procédure détaillée de dépôt des films (pdf), avant fin Mai 2025 (la date exacte sera définie plus tard).

Les autorisations d'utilisation d'images, de tournage et de diffusion pour les élèves apparaissant à l'écran doivent être jointe lors de la transmission de votre lien de visionnage. Vous pouvez télécharger les documents vierges sur notre site internet

Le formulaire « Implication des élèves » devra également être complété et envoyé avant fin Mai 2025

Calendrier du festival

- Septembre 2024 - Fin Avril 2025 : Inscription .
- Avril 2025 : Ouverture de la billetterie.
- Fin Mai 2025 : Date limite de rendu des films (la date exacte sera définie ultérieurement).